



POST TENEBRAS LUX

Plan décennal des investissements 2024-2033



Plan décennal des investissements 2024-2033

Adopté le 15 novembre 2023 par le Conseil d'Etat, le plan décennal des investissements (PDI) identifie les intentions du gouvernement en matière d'investissement pour les dix prochaines années.

Cette planification, mise en cohérence avec le nouveau programme de législature, prévoit 12 milliards de francs d'investissements afin d'améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins des habitants et habitantes du canton et de sa région.

Un effort significatif sera réalisé pour faciliter les transitions écologique et numérique, tout en favorisant le soutien à l'économie locale. Dans cette perspective, environ 5 milliards de francs seront dédiés à la transition écologique, soit 42% des investissements inscrits au PDI. Les investissements prévus pour la transition numérique s'élèvent à 1,1 milliard de francs.

Les investissements se concentrent principalement sur les politiques publiques suivantes : mobilité (26%), formation (19%), environnement et énergie (10%), sécurité, population et justice (9%), santé (8%), et aménagement et logement (4%). Ils sont répartis entre le renouvellement et l'entretien des actifs existants (crédits de renouvellement) et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs.

Autres investissements nécessaires
au développement du canton
5.9 milliards
49%

Investissements contribuant
à la transition numérique
1.1 milliard
9%



Investissements contribuant à
la transition écologique
5.0 milliards
42%



Plan décennal des investissements 2024-2033

Le PDI constitue un outil de pilotage important qui permet aux autorités d'identifier les intentions et les principaux projets que les départements souhaitent réaliser ou initier sur les dix prochaines années.

Cette démarche implique un examen approfondi des besoins, ce qui permettra au Conseil d'Etat de prioriser les réalisations en fonction des intentions identifiées et des ressources attribuées par le Grand Conseil au budget de fonctionnement.

L'urgence climatique, et même plus globalement environnementale, reste au centre des enjeux de cette planification.

Le canton se veut exemplaire tant sur les mesures de transition (décarbonation des transports, sobriété énergétique,...), que sur les mesures d'adaptation au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Ainsi, quelques projets emblématiques devraient marquer la décennie tels que la rénovation des bâtiments de l'Etat (1 milliard), l'octroi de subventions en faveur des propriétaires privés pour l'assainissement énergétique des bâtiments (200 millions), ou le lancement d'un vaste programme d'arborisation du canton (367 millions). La mobilité participera également à cet effort avec les études et la construction de nouvelles lignes de tramways (par exemple les projets de prolongement du tram de la place des Nations au Grand-Saconnex puis à Ferney-Voltaire, et du tram jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois). D'autres projets de mobilités sont prévus tels que l'extension de la diamétrale ferroviaire genevoise, ou les aménagements de mobilité douce.

Les projets identifiés concernent également la construction et la rénovation d'écoles et de bâtiments universitaires (nouveau cycle d'orientation dans le PAV, UNI Grand Centre), le développement d'infrastructures sportives cantonales (nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc, pôles football pour le Servette FC) et l'amélioration des équipements et bâtiments hospitaliers du canton en coordination avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) (construction d'un nouvel hôpital des enfants, d'une nouvelle clinique de psychiatrie générale, démarrage du master plan de transformation de la Zone Nord de Cluse-Roseraie).

De plus, les conditions d'accueil dans les établissements publics pour l'intégration (EPI) et accueillant les personnes handicapées (EPH) seront améliorées et de nouvelles places créées.

Dans le domaine des relations extérieures, le Conseil d'Etat prévoit le versement de subvention d'investissement, conjointement avec la Confédération, afin de participer à des projets immobiliers (infrastructures, conférences) liés à l'attractivité de la Genève internationale.

Enfin, le PDI soutient la politique sécuritaire du canton avec la prise en compte du plan directeur des infrastructures pénitentiaires adopté par le Grand Conseil en mars 2023, le lancement d'un plan directeur pour les bâtiments de la police, et la construction d'un nouveau centre de sécurité pour la police de la navigation sur la rade.

Le Grand Conseil concrétisera la politique de développement des infrastructures du canton au travers du vote des différents projets de lois d'investissement.

Mobilité



3'176 millions

Quatre années après la mise en service du Léman Express, le Conseil d'Etat investit significativement dans l'extension du réseau de tramways, la mise en service de bus à haut niveau de service (BHNS) et le développement de l'agglomération ferroviaire avec les travaux de la gare souterraine de Cornavin et de son interface. Des études sont également lancées sur les axes reliant la gare de Lancy Pont-Rouge aux Cherpines et la gare Cornavin à l'Aéroport pour proposer la future diamétrale ferroviaire.

L'Etat participe également à l'électrification des véhicules TPG dont la propulsion sera 100% électrique d'ici 2030. Enfin, de nombreux aménagements en faveur de la mobilité douce, avec de nouvelles voies vertes ainsi que des axes forts cyclables, seront construits totalisant quelque 175 km d'itinéraires supplémentaires d'ici 2032.

Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'176 millions dans le domaine de la mobilité. Près de 14% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 442 millions. Le solde de 2'734 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Projet d'agglomération de première génération (hors Route des Nations)	2011	15	3	12	108	✓
Route des Nations et jonction du Grand-Saconnex	2017	23	0	23	212	✓
Projet d'agglomération de deuxième génération	2017	216	32	184	236	✓
Projet d'agglomération de troisième génération	2021	230	12	218	247	✓
Tramway entre Genève et Saint-Julien	2021	184	35	149	201	✓
Electrification de la flotte de véhicules des TPG	2022	288	0	288	350	✓
Bus à haut niveau de service Grands Esserts et Vernier	2023	115	20	95	105	✓
Projet d'agglomération de quatrième génération	2023	244	14	230	252	✓
Tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport	2024	171	49	122	144	✓
Développement axes forts vélos d'intérêt cantonal	2027	130	35	95	98	✓ (études)
Extension de la capacité de la gare Cornavin (travaux principaux)	2028	177	0	177	425	✓
Futurs développements du réseau tram (Aéroport-Bachet et Jardin botanique-Rive)	2029	315	128	187	520	✓ (études)
Diamétrale ferroviaire	après 2033	80	0	80	**	✓ (études)

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

** Les lignes ferroviaires étant de la compétence de la Confédération, des discussions interviendront avec l'Office fédéral des transports concernant le remboursement des dépenses effectuées par le canton de Genève.

Formation



Nouveau bâtiment l'école secondaire II Noëlla Rouget

2'309 millions

L'enseignement public accueille dans les écoles et hautes écoles plus de 100'000 jeunes et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années. Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

Sur les dix prochaines années, de nouveaux établissements de formation sont prévus, ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments.

Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'309 millions dans le domaine de la formation. Près de 34% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 783 millions. Le solde de 1'526 millions est destiné à la création de nouveaux ouvrages ou à des rénovations importantes de bâtiments dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Haute école de santé à Champel et pavillon modulaire sur le site du CFPS à Ternier	2024	81	16	65	89	✓
Ecole secondaire II Noëlla Rouget	2025	187	10	177	184	✓ (études)
Ecole secondaire II à Confignon	2025	157	4	153	154	✓ (études)
CO à Bernex	2025	129	0	129	132	✓ (études)
CFP santé et CFP social à Bernex	2025	184	0	184	187	✓ (études)
Futur CO sis à Balexert	2026	88	4	84	96	✓
CO modulaire à Chêne-Bourg - études, construction et équipements	2026	64	0	64	64	
CO Marais - rénovation et agrandissement	2027	76	0	76	76	**
UNI - sciences de l'université Grand Centre	2028	199	65	134	168	✓ (études)
CO PAV - étude, construction et équipements	2032	37	0	37	108	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

Environnement et énergie



Renaturation de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV

1'225 millions

Afin de répondre aux enjeux de durabilité, le Conseil d'Etat a décidé d'investir substantiellement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2024-2033 figurent la plantation d'arbres en milieu urbain, les investissements dans des infrastructures écologiques, les mesures qui favorisent une agriculture durable et résiliente, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV. Un intérêt particulier est porté sur les subventions à des tiers privés favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments et l'électromobilité.

Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'225 million dans les domaines de l'environnement et l'énergie. Près de 9% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 105 millions. Le solde de 1'120 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Infrastructures agricoles durables et agriculture résiliente	2012	88	0	88	256	√**
Zone portuaire et de loisirs du Vengeron	2022	55	0	55	56	√
Renaturation Aire et Drize du secteur PAV (étapes 1 à 4)	2023	118	0	118	201	√***
Assainissement énergétique - subventions	2024	200	0	200	200	√
Plantations d'arbres en milieu contraint (phases I à III)	2025	367	0	367	612	
Infrastructures écologiques	2025	84	0	84	208	
Subventions pour l'électromobilité et réseau de bornes électriques	2025	129	0	129	169	
Pour un Rhône plus vivant	2026	30	0	30	30	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y compris des études).

** Deux lois ouvrant des crédits d'investissement ont déjà été votées : loi 10850 et 13223. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la suite du programme.

*** La loi 13167 ouvrant un crédit d'investissement pour la première étape a été votée.

Sécurité, population et justice



Nouveau bâtiment de la police internationale

1'038 millions

Le PDI 2024-2033 intègre des infrastructures pénitentiaires permettant l'exécution des privations de liberté dans des conditions conformes aux standards nationaux et internationaux. Ainsi, des bâtiments distincts seront érigés pour accueillir les personnes détenues en fonction de leur genre, de leur l'âge et du type de mesure de privation de liberté auxquelles elles sont soumises. De plus, cette planification prévoit également la réalisation du plan directeur police qui permettra à terme de regrouper les services opérationnels de la police sur le site du Sapay.

Le PDI se voit complété par un bâtiment abritant notamment la police internationale et un nouveau palais de justice.

Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'038 millions dans les domaines de la sécurité, la population et la justice. 29% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 299 millions. Le solde de 739 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Bâtiment Police internationale	2022	71	0	71	81	✓
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	2023	24	0	24	26	✓
Centre Sécurité Lac - Police de la Navigation	2026	24	0	24	24	
Bâtiments de détention pour femmes	2030	51	5	46	46	
Bâtiments de détention pour mineurs et jeunes adultes	2030	20	4	16	36	
Champ-Dollon II – détention avant jugement hommes	2030	223	0	223	280	
Plan directeur de la police	2030	121	0	121	270	
Nouveau Palais de justice	2031	108	0	108	254	
Bâtiments de détention et d'exécution de peines hommes	>2033	22	0	22	189	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).



Nouveau bâtiment de l'hôpital des enfants

956 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2024-2033 figurent la construction de l'hôpital des enfants, de l'hôpital psychiatrique ou encore les bâtiments de la zone nord des HUG. En outre, la rénovation et la réaffectation de l'étage R du bâtiment Opéra, ainsi que la rénovation des bâtiments dits des 3A sur le site de Loëx (Arve, Aire, Allondon) continuent.

Le PDI prévoit également un engagement de l'Etat avec les HUG pour l'amélioration des équipements et conditions d'accueil dans les bâtiments hospitaliers du canton.

Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 956 millions dans le domaine de la santé. Près de 50% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 471 millions. Le solde de 485 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - Phase 2 et 2.2 - subvention	2021	20	0	20	31	√****
Maternité 4ème étape	2022	50	0	50	52	√
Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	2023	16	0	16	18	√
Rénovation et réaffectation de l'étage R Opéra	2025	43	0	43	43	
Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx	2025	46	0	46	49	√** (études)
Hôpital des enfants	2026	72	0	72	100	***
HUG - Clinique de psychiatrie générale - études	2029	86	0	86	100	
HUG - Bâtiments du masterplan zone nord - subvention	2030	43	0	43	300	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y compris des études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

*** Le coût total du projet est estimé, à ce jour, à environ 250 millions, dont 100 millions de subventions de l'Etat, le reste étant financé directement par les HUG et des tiers privés.

**** La loi pour la phase 2 (L 12724) a été votée. Le projet de loi pour la phase 2.2 sera déposé ultérieurement.

Aménagement et logement



LUP : chemin des Ouches 2 à 12, Genève

479 millions

Le Conseil d'Etat veillera à la concrétisation des quartiers au sein des grands projets de logements, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex, des Grands Esserts et du PAV.

De plus, afin de développer le parc de logements d'utilité publique (LUP), l'Etat de Genève prévoit d'investir un montant annuel de 35 millions chaque année jusqu'à ce que la part de LUP atteigne 20% du parc locatif cantonal.

Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 479 millions dans le domaine de l'aménagement et du logement. Environ 7% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 31 millions. Le solde de 448 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Construction de logements d'utilité publique	2007	350	0	350		√**
Contribution du canton au fonds de développement urbain	2017	25	0	25	48	√***
Post autorisation de construire, suivi, contrôle conformité et infractions	2023	11	0	11	12	√
Cool City - Cycles d'orientation	2023	16	0	16	17	√****
Refonte du système d'information et de communication du logement	2024	14	0	14	14	
Reconstruction du bâtiment B de la Cité universitaire - subventions	2025	11	0	11	11	
Protection des patrimoines bâtis - subventions	2027	7	0	7	8	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y compris des études).

** La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – L 4 06) ne prévoit pas de crédit pluriannuel, mais fixe un objectif de proportion de logements d'utilité publique dans le parc immobilier du canton.

*** Une contribution annuelle de 2,5 millions est prévue dans la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain. La loi 11941 couvre les contributions jusqu'en 2025. Les contributions futures seront prévues dans un nouveau projet de loi.

**** La loi votée concerne le CO de Sécheron (L 13074). Deux autres projets de lois seront déposés ultérieurement.

Autres domaines de l'action publique

2'822 millions

Culture, sport et loisirs



La patinoire du Trèfle-Blanc permettra de répondre aux besoins croissants en surfaces de glace

Dans le domaine du sport et des loisirs, outre la création d'un nouveau pôle football pour l'Académie du Servette FC, la construction d'une nouvelle patinoire est un projet indispensable. La patinoire du Trèfle-Blanc permettra de répondre aux besoins croissants en surfaces de glace, promouvoir l'activité physique et sportive, notamment auprès de la jeunesse. La patinoire du Trèfle-Blanc doit offrir un cadre idéal aux activités des clubs de hockey et de patinage artistique. Le grand public pourra également en profiter grâce à une large accessibilité.

Dans le domaine de la culture, la création d'un musée de la bande dessinée, ainsi que la réaffectation du bâtiment de Porteous sont également prévus.

Impôts, finances, autorités et gouvernance

Pour maintenir les conditions d'attractivité de la Genève internationale dans un contexte de concurrence accrue, une mise à niveau des infrastructures d'accueil est nécessaire. Les autorités genevoises financeront, conjointement avec la Confédération, la modernisation des structures et des prestations de conférences ainsi que la rénovation et la construction de bâtiments.

Dans le même temps, l'Etat continuera à investir dans la simplification et l'amélioration des outils informatiques, dont le développement du SIC fiscal afin, notamment, de faciliter les interactions avec les contribuables.

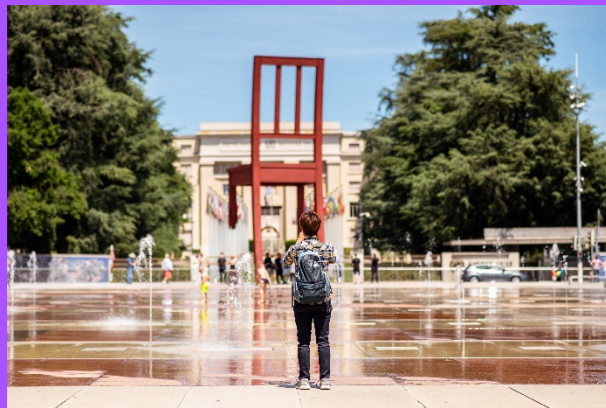


Illustration de la Genève internationale

Prestations transversales



Cybersécurité et système d'information, de communication et du numérique

Le domaine relatif aux prestations transversales englobe notamment l'ensemble des dépenses futures liées à l'évolution des systèmes d'information et de communication de l'Etat au bénéfice de l'ensemble des politiques publiques. Ces investissements visent à renforcer la cyberadministration pour mieux répondre aux besoins de la population et des entreprises. En outre, il intègre notamment la rénovation, la transformation, la construction et l'assainissement de bâtiments propriété de l'Etat, y compris la mise en conformité de leurs fenêtres, toitures et des autres embrasures en façade. Enfin, le PDI prévoit l'électrification de la flotte de véhicules de l'Etat.

Autres domaines de l'action publique (suite)

Cohésion sociale



Dans le domaine de la cohésion sociale, citons les investissements prévus pour la rénovation des bâtiments des EPI, plus particulièrement sur le site de la Combe, ainsi que pour la rénovation des bâtiments des EPH.

La transition numérique se poursuivra avec la refonte des systèmes d'information de l'action sociale et de la protection des personnes adultes sous curatelle. Le système d'information de l'Hospice général continuera son évolution.

Economie et emploi

Pour améliorer les prestations de l'Etat dans le domaine de l'économie et de l'emploi, les systèmes d'information de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office cantonal de l'emploi (OCE) seront actualisés.



Durant la période 2024-2033, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'808 millions dans les autres domaines de l'action publique. Près de 33% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 912 millions. Le solde de 1'896 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2024-2033			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Assainissement et mise en conformité énergétique des bâtiments propriété de l'Etat	2017	1026	24	1002	1247	✓
Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève	2020	19	10	9	38	✓
Acquisitions de terrains et de bâtiments	2021	23	0	23	60	✓***
Construction du nouveau pôle football cantonal	2025	98	0	98	98	
Nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc	2026	149	0	149	150	✓ (études)
Rénovation complète des bâtiments du site de la Combe	2026	35	0	35	35	✓**
Subventions pour la Genève internationale	2026	168	0	168	****	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage. Dans le cadre de la rénovation des bâtiments du site de la Combe, le coût total du projet est estimé à 105 millions, dont 35 millions de subventions de l'Etat.

*** Loi 12243 ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition de terrains et bâtiments au gré des opportunités. Un nouveau projet de loi sera déposé lors le crédit de la loi 12243 sera dépensé.

**** La répartition du financement entre la Confédération et les autorités genevoises faisant encore l'objet de discussions, le coût total net pour le Canton n'est pas défini.